



DECISION DU PRESIDENT
DP2025CCMA003
Marché rénovation salle Suzanne Germain
Pré en Pail Saint Samson - Avenant

La Présidente

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2020CCMA037b du 21 juillet 2020 portant délégation à la Présidente pour la durée de son mandat, de prendre toute décision relative à la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de services, de travaux et de fournitures passés sous la forme d'une procédure adaptée (ou toute procédure venant à s'y substituer par nouvelles dispositions du Code des marchés publics) des accords-cadres d'un montant inférieur ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5 %, dès lors que les crédits sont inscrits au budget ; dans la limite de 90 000 HT ;

Vu la délibération 2024CCMA160 du 5 décembre 2024 attribuant le marché aux entreprises suivantes :

- Lot 1 : GROS ŒUVRE - Entreprise HUAULT pour un montant HT de 39 333.73 €
- Lot 2 : CHARPENTE BOIS - Entreprise RENOFORS pour un montant HT de 252 345.00 €
- Lot 3 : COUVERTURE BAC ACIER - Entreprise CHEVALLIER pour un montant HT de 300 248.95 €
- Lot 4 : SERRURERIE - Entreprise S2M pour un montant HT de 10 276.00 €
- Lot 5 : ELECTRICITE - Entreprise MAGNY pour un montant HT de 31 150.00 €

Considérant la nécessité d'effectuer des travaux supplémentaires sur le lot 2 CHARPENTE BOIS :

- Réparation des pieds de portiques d'arcs lamellé-collé de la salle Suzanne Germain

Considérant la nécessité d'effectuer les modifications suivantes sur le lot 3 – COUVERTURE BAC ACIER :

- Dépose pannes bois initialement prévu par le charpentier et de supprimer des panneaux acoustiques muraux

DECIDE

Article 1

DE SIGNER les avenants relatifs à ces travaux qui entraînent les modifications financières suivantes :

Lot 2 : CHARPENTE BOIS

Montant de l'avenant : 9 070.00 € HT / 10 884.00 € TTC

% d'écart introduit par l'avenant : + 3.6%

Soit un nouveau montant du marché public : 261 415.00 € HT / 31 369.00 € TTC

Lot 3 : COUVERTURE BAC ACIER

Montant de l'avenant : - 13 509.30 € HT / - 16 211.16 € TTC

% d'écart introduit par l'avenant : - 4.5%

Soit un nouveau montant du marché public : 286 739.65 € HT / 344 087.58 € TTC

Article 2 – INFORMATION DU CONSEIL ET REGISTRE

Conformément aux dispositions de l'article L2122.23 du CGCT, la présente décision fera l'objet d'un compte rendu lors de la prochaine réunion de Conseil de Communauté et figurera au registre des délibérations.

Article 3 - EXECUTION

La Directrice Générale des services est chargée de l'exécution de la présente décision dont copie sera adressée à :

- Monsieur le sous préfet de Mayenne
- Monsieur le receveur SGC Mayenne.

Fait à Pré en Pail Saint Samson,

Le 25 juin 2025

Fait pour servir et valoir ce que de droit.



La Présidente,

Diane ROULAND